

## LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2017-2018

Vous pourrez déposer les dossiers complets pendant le Forum de la Vie Associative, qui aura lieu le samedi **09 septembre 2017 de 10 H 00 à 18 H 00** au parc CHORUS à Vannes.

Vous pouvez télécharger les imprimés sur le site du club :

**<http://www.cnvannes.com>**

### **Vous pourrez déposer vos dossiers complets les :**

- 11 et 13 septembre de 18h00 à 20h00 à la piscine
- 12 septembre de 19h00 à 20h00 à la piscine
- 15 septembre de 20h00 à 21h00 à la piscine

**DOSSIER INCOMPLET = PAS D'ENTRAINEMENT**

**Une carte d'accès au bassin sera remise au plus tard le 11 Septembre  
pour les adultes sport et sport compétition**

Début des entraînements le **11 Septembre 2017 aux horaires habituels.**

Une présence administrative sera effectuée la première semaine pour répondre à toutes vos questions.

### **Pour les nouveaux adhérents, les tests s'effectueront à la piscine de Kercado les :**

Tous les lundis et mercredis de septembre de 18 H 00 à 20 H 00.

### **Rappel des documents à fournir :**

- 1 fiche d'inscription incluant le certificat médical ou QS-Sport complété et l'autorisation parentale pour les mineurs.
- 1 fiche de liaison médicale
- 1 photo d'identité
- règlement de la cotisation (tarifs dégressifs et possibilité de paiement en trois fois).

### **Tarifs : saison 2017 – 2018**

- Niveau 1, Niveau 2 et Jeune Sport Compétition 210 €
- Adulte Sport et Adulte Sport Compétition (25 ans et plus) 230 €
- Jeunes Sport (adolescent et étudiant) 200 €
- Réduction
  - -10 € deuxième inscription de la même famille
  - -20 € troisième inscription et suivante de la même famille



# CERCLE DES NAGEURS DE VANNES

Tél. entraîneurs : 06 75 23 92 26

28 rue Winston Churchill 56000 VANNES

- Certificat Médical ou QS Sport
- Fiche inscription (3 pages)
- Signatures (3)
- Règlement cotisation
- Option choisie
- Photo d'identité

## FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018 ADULTES

NOM .....

PRENOM .....

Sexe : F  M

Date et lieu de naissance : .....

.....

ADRESSE : .....

.....

N° SECURITE SOCIALE : .....

 DOMICILE ..... MOBILE..... BUREAU.....

E-MAIL (en lettres d'imprimerie SVP).....@.....

PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE + N° DE TELEPHONE :

.....

(Cocher  option choisie)

**Adultes Sport** : Nageurs de plus de 25 ans qui souhaitent améliorer l'efficacité de leur nage et avoir un entraînement répondant à différentes exigences (scolaires, épreuve de triathlon ou entretien physique).

Tarif : 230 €	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
12 h - 13h					17h- 18h
13 h - 14h					

**Adultes Sport Compétition** : Nageurs de plus de 25 ans qui bénéficient d'entraînements spécifiques avec la perspective de résultats lors de compétitions.

Tarif : 230 €	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
12 h - 13h					17h- 18h
13 h - 14h					

**Important** : l'accès aux entraînements se fera sur présentation de votre carte « Pass'sports de l'eau » . Cette carte vous sera remise lors de votre inscription contre votre dossier **COMPLET**.

Pour les masters compétition, le nageur ou la nageuse devra s'inscrire à une compétition minima dans l'année (en priorisant les Inter-Clubs qui se déroulent en Novembre)

Dans le cadre de nos éventuels partenariats, les coordonnées reprises ci-dessus pourront être utilisées à des fins commerciales réservées uniquement à nos partenaires. Si vous ne souhaitez pas être contacté, merci de cocher cette case .



## AUTORISATION DU NAGEUR

Je soussigné(e), M., Mme .....

- m'engage à joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation (**pour les compétiteurs la mention en compétition doit être précisée obligatoirement sur le certificat**) ou à compléter la question santé-Sport,
- atteste avoir pris connaissance du règlement du Cercle des Nageurs de VANNES et m'engage à le respecter,
- autorise, après avis médical et en cas d'urgence, toute intervention médicale, chirurgicale ou anesthésie.

En plus pour les compétiteurs :

- atteste avoir pris connaissance de la note d'informations générales compétition et m'engage à la respecter,
- m'engage à régler l'amende forfaitaire en cas d'absence injustifiée à une compétition
- autorise une prise de sang en cas de contrôle anti-dopage lors de compétition,

Fait à ..... le .....

Signature :

--

### REGLEMENT :

### PAIEMENT

<b>Cotisations :</b>	€
<b>Réductions familiales :</b>	- €
<b>Autres :</b>	- €
<b>Total cotisations dues :</b>	€

#### Réductions familiales (sauf sur adhésion

Samedi soir)

**2<sup>ème</sup> Adhésion : 10 euros**

**3<sup>ème</sup> adhésion : 20 euros**

.....

	<i>Montant</i>	<i>Titulaire du compte</i>
Chèque 1 : n°	€	
Chèque 2 : n°	€	
Chèque 3 : n°	€	
Espèces	€	
<b>Autres :</b>		
Chèque ANCV, employeur	€	
Nombre :		
Bon Caf	€	

**CHEQUE** : possibilité de régler en 3 fois – (1<sup>er</sup> encaissement début octobre). Paiement avec intervalle de 4 semaines à compter du 1<sup>er</sup> chèque encaissé.

**ESPECES** : règlement en une seule fois obligatoire.



## INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### INFORMATIONS MEDICALES :

Médecin traitant : \_\_\_\_\_ N° de Téléphone : \_\_\_\_\_

Maladies et recommandations particulières, traitements en cours : \_\_\_\_\_

---

### **Droits à l'image – Autorisation.**

Sous réserve de préserver l'intimité de ma vie privée ou celle de mon enfant, j'autorise les responsables du Cercle des Nageurs de Vannes, pour une durée de 2 ans à dater de la présente,

- à photographier ou filmer moi-même ou mon enfant dans le cadre des activités organisées par le Cercle des Nageurs de Vannes,
- à publier sur le site Internet du Cercle des Nageurs de Vannes (<http://www.cnvannes.com>) les photographies ou vidéos me représentant ou représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités organisées par le Cercle des Nageurs de Vannes,
- à projeter sur écran, lors de manifestations organisées par le Cercle des Nageurs de Vannes (Assemblées Générales, manifestations de promotion de l'activité associative, etc.) les photographies ou vidéos me représentant ou représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités organisées par le Cercle des Nageurs de Vannes.

Je prends note que le Cercle des Nageurs de Vannes s'engage, pour sa part :

- à privilégier les photographies de groupe,
- à ne publier que des photographies représentant les licenciés dans le contexte de l'activité organisée par le Cercle des Nageurs de Vannes,

Noms et signature précédés de la mention « lu et approuvé » :

**Nouveau**

### COVOITURAGE :

Nous souhaitons établir un tableau des personnes intéressées par le covoiturage les entraînements et les compétitions. A l'issue des inscriptions (vers la fin septembre), nous transmettrons ce tableau à l'ensemble des personnes intéressées afin qu'elles puissent se mettre en relation.

- J'accepte que mes coordonnées soient reprises sur ce tableau et transmises aux autres licenciés afin d'être contacté ou de les contacter.
- Je n'accepte pas que mes coordonnées soient reprises sur ce tableau.

Signature :

# CERCLE des NAGEURS de VANNES

Web : <http://www.cnvannes.com>

president.cnvannes@gmail.com / secretaire.cnvannes@gmail.com / tresorier.cnvannes@gmail.com

entraîneurs : 06 75 23 92 26 – 06 62 29 59 26



## REGLEMENT DU CLUB (que vous conservez)

Nous sommes tous solidaires les uns des autres et faisons partie d'une même association. Pour prévenir tout mauvais fonctionnement, nous nous devons de suivre un certain nombre de principes énumérés ci-après :

1. **LES NAGEURS MINEURS** doivent être accompagnés par au moins un parent ou un responsable jusqu'au vestiaire de la piscine avant chaque entraînement. Ils seront repris, au plus tard, 10 minutes après la fin de cet entraînement dans les mêmes conditions. Il n'est pas concevable que les enfants soient livrés à eux-mêmes sur le parking. L'assurance ne couvre vos enfants que sur le bord des bassins. **Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'entraîneur est bien présent.**
2. **LE BONNET DE BAIN** est obligatoire, tant pour les entraînements que pour les compétitions. Nous en vendons ainsi que des lunettes de piscine. **Tout nageur doit se munir au minimum du bonnet CNV lors des compétitions.**
3. Pour éviter des désagréments, nous vous conseillons vivement d'utiliser **LES VESTIAIRES UNIQUEMENT POUR VOUS CHANGER**, de mettre vos vêtements dans un sac et de le déposer dans les gradins. En effet, tous les ans, il est question de vol dans les vestiaires. **NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES ET PAS ASSURES POUR CES VOLS.**
4. Nous vous conseillons de consulter régulièrement le **PANNEAU D'AFFICHAGE** et le site internet du club, des informations diverses peuvent vous concerner : compétitions, fermeture exceptionnelle de la piscine, heures d'entraînement pendant les vacances scolaires.....
5. Pour un **ENTRAINEMENT DE QUALITE** et une amélioration de vos performances, il est indispensable d'être présent à chaque séance et d'arriver à l'heure.
6. Lors des entraînements, seuls les entraîneurs et les membres du bureau sont habilités à se trouver sur le bord des bassins. Les parents désirant prendre contact avec les entraîneurs devront passer par les membres du bureau présents ou au début ou fin de l'entraînement.
7. Tout nageur qui s'inscrit à **UNE COMPETITION** doit s'y rendre afin de ne pas pénaliser l'équipe. **Rappel : Les pénalités afférentes à tout forfait non motivé (certificat médical) après la date inscrite sur la convocation, seront réclamées aux intéressés. Celles-ci sont de 8 € par compétition et seront effectivement facturées cette saison.**
8. Les décisions prises par les entraîneurs avant et pendant les compétitions sont sans appel et de leur ressort.
9. Les licences des membres du comité directeur sont prises en charge par le club.
10. En cas de force majeure (maladie grave, déménagement) un remboursement partiel de la cotisation pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical ou autre. **Un quart de la cotisation annuelle sera retenue pour les frais engagés (licence, frais de dossier).** Tout trimestre commencé est dû.
11. Les **OFFICIELS** non nageurs avanceront le prix de leur licence. Ce règlement leur sera remboursé quand ils auront officié quatre fois dans l'année.
12. **Seul le nageur ayant réglé sa cotisation sera autorisé à s'entraîner.** Des contrôles seront effectués inopinément.
13. En cas de fermeture décidée par la mairie de Vannes, le C.N.V. décline toute responsabilité. Aucun remboursement ne sera effectué.
14. Chaque adhérent devra fournir, le jour de son inscription, les pièces suivantes :
  - **un certificat médical de non-contre indication à la natation sur la fiche d'inscription**
  - **le dossier d'inscription rempli et signé (par le représentant légal pour les mineurs),**
  - **la fiche de liaison médicale**
  - **1 photo d'identité**
  - **le règlement de la cotisation** – tarif dégressif si plusieurs membres d'une même famille inscrits